

## 2019\_CT2\_012

### **OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé**

---

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME Françoise

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Frédéric GUINIERI** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Habitat et aménagement du territoire

#### Habitat

#### ■ Séance du 27 février 2019

04\_1\_02

#### ■ Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts sur le Territoire du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, depuis 2009, un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien a été mis en place sur le Pays d'Aix.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- **Un prêt « bonifié » à hauteur de 25 000€ sur 12 ans**

Ce dispositif est suspendu en attendant le montage d'une convention avec un nouveau partenaire bancaire ; en effet, le Crédit Foncier, partenaire du Pays d'Aix depuis 2012, a dénoncé la précédente convention avec effet au 31/12/2018 suite à l'intégration de ses activités au sein du groupe BPCE.

- **Une aide directe à la personne**

D'un montant de 2 500€, cette aide est portée par le notaire de l'opération : l'aide doit être mentionnée dans l'acte notarié qui devra intégrer des clauses anti spéculatives et préciser que

l'aide sera restituée en cas de vente du logement sans motif légitime dans les 5 ans ayant suivi son achat.

Ces deux types d'aides, non cumulables entre elles, sont attribuées aux primo-accédants répondant aux critères d'éligibilité définis par le Pays d'Aix.

Les bénéficiaires doivent notamment :

- Ne pas être propriétaire de leur résidence principale depuis plus de deux ans ;
- Acheter un bien au titre de leur résidence principale sur l'une des 36 communes du Pays d'Aix ;
- Résider ou travailler sur le Territoire du Pays d'Aix ;
- Respecter les plafonds de ressources du Prêt Accession Sociale (PAS) en vigueur (revenus fiscaux de référence de l'année n-2) ;
- Être bénéficiaire du Prêt à Taux Zéro (PTZ) ;
- Être issus en priorité du parc locatif social (public ou privé conventionné social).

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer :

- 35 aides directes à la personne, soit un montant de 87 500 euros ;

Toutes les aides proposées à l'approbation du Conseil de Territoire sont décrites dans les tableaux ci-annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.312-2-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015\_A252 du Conseil communautaire de la CPA du 12 novembre 2015 relative au dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2017\_CT2\_197 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 relative à l'ajustement des modalités d'intervention du dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat, Urbanisme et Aménagement du 7 février 2019.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190227-2019_CT2_012- DE Date de télétransmission : 07/03/2019 Date de réception préfecture : 07/03/2019
---

**Considérant**

- Que l'accession à coût maîtrisé est une des priorités du Territoire en matière de politique locale de l'Habitat.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé, dans le cadre des aides directes à la personne, le versement de subventions d'un montant total de 87 500 euros aux 35 primo accédants mentionnés dans le tableau ci-annexé par le biais de leurs notaires.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3347 (Fonction 553 – Nature 20422).

## DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION

### Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 27 Fevrier 2019

Aides directes : 35

Nom Couple	Adresse Bien	Commune Bien	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
COUSTENOBLE-	312, Chemin des arcades	AIX EN PROVENCE	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE COURANT
DODIVER-FAURE	7, Rue de la liberté	AIX EN PROVENCE	RT 2012	Appartement	T6	MAITRE LETROSNE
GAVELLE-ONFRAY	chemin de la Guiramande	AIX EN PROVENCE	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE DESTRIO
JANIN-	chemin de la Guiramande	AIX EN PROVENCE	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE COURANT
JULIEN-GLORIES	230, chemin d ela beauvalle	AIX EN PROVENCE	RT 2012	Appartement	T4	MAITRE COURANT
RIPOT-PAPORALKIS	Avenue Paul roubault	AIX-EN-PROVENCE	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE COURANT
SALORT-	chemin de la Guiramande	AIX-EN-PROVENCE		Appartement	T2	MAITRE COURANT
SARLI-	1650, Avenue Paul Julien	AIX-EN-PROVENCE	RT 2012	Appartement	T2	MAITRE COURANT
VILLANOVA-AVAZERI	Bd de l'Egalité	Bouc Bel Air	RT 2012	Appartement	T4	MAITRE RAYNAUD
UGLIETTA-	Les Plantiers, Résidence les Elégantes	EGUILLES	RT 2012	Appartement	T2	MAITRE COURANT
GRISOLLE-BARATHIEU	Lieu dit la ropque martine	FUVEAU	RT 2012	Maison	T4	MAITRE JAUME
CAVAGNA-ZAHER	55, Avenue des aires	GARDANNE	RT 2012	Appartement	T4	MAITRE BARDONI
ROSSO-FERNANDEZ	Avenue Sainte Victoire	GARDANNE	RT 2012	Appartement	T4	MAITRE GERAUD-JAUME
BERNADI-PEREZ	Les grandes terres chemine de la garde	Le Puy Sainte Réparade	RT 2012	Appartement	T4	Maitre FERAUD Marseille
COLOGNESE-COLOGNESE	Le clos Audibert Lieu dit les gais centre	Le Puy Sainte Réparade	RT 2012	Maison	T4	MAITRE LASSIA
ENARD-AMRAOUI ENARD	Le domaine les Hauts de bellepaïne	Les Pennes Mirabeau	RT 2012	Maison	T4	MAITRE RUSSO
PLANTE-	3060, Avenue Fortune Ferrini	LUYNES	RT 2012	Appartement	T2	MAITRE COURANT

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190227-2019\_CT2\_012-  
DF  
Date de télétransmission : 07/03/2019  
Date de réception préfecture : 07/03/2019

BLASCO-QUINTERO	Les cCoteaux rouges	MEYREUIL	RT 2012	Maison	T4	MAITRE GRENIER
CAZEAUX-SECRETIN	35, Rue du moulin à huile	Pertuis	RT 2012	Appartement	T2	MAITRE FUENTES
DA SILVA SANTOS-DA SILVA GOMES	Chemin des claux	Pertuis	BBC 2005	Maison	T6	MAITRE FUENTES
LARUBINE-	1, Impasse Cul de sac	PEYNIER	E	Appartement	T3	MAITRE BROT
BELUAL-CITERNE	Quartier le Riau – RD 96	PEYROLLES	E	Maison	T4	MAITRE LASSIA
BOGUSLAWSKI-BOGUSLAWSKI	Le domaine du Moulin RD96 LE RIOU	PEYROLLES	RT 2012	Maison	T4	MAITRE LASSIA
CAMPIONI-LOUBAR	Domaine du Moulin	PEYROLLES	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE PICARD DEYME
CAMPIONI-TURLEQUE	Le domaine du Moulin	PEYROLLES	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE PICARD DEYME
FERNANDEZ-LOUDINET-FERNANDEZ	Route départementale 96 – Quartier Le Riau	PEYROLLES	RT 2012	Maison	T4	MAITRE LASSIA
HENON-DEWEPPE	Route départementale 96 – Quartier Le Riau	PEYROLLES	RT 2012	Maison	T3	MAITRE LASSIA
MUJIN-TESTARD	Quartier le Riau – RD 96	PEYROLLES	RT 2012	Maison	T3	MAITRE LASSIA
HALLE-HALLE	165, Chemin de Jauvarde	PUYLOUBIER	E	Maison	T4	Maitre DADOIT
GHARBI-GHARBI	Rue germain Nouveau	ROUSSET	RT 2012	Maison	T4	MAITRE SEVRIN
BIGORNE-FERRE	Quartier des salins du Lion Route départementale 20	VITROLLES	RT 2012	Appartement	T4	MAITRE COLONA
BUENOCORE-	Quartier des salins du Lion Route départementale 20	VITROLLES	RT 2012	Appartement	T2	MAITRE XAVIER COLONA
MORENILLA-	Quartier des salins du Lion Route départementale 20	VITROLLES	RT 2012	Appartement	T3	MAITRE COLONA
RODRIGUES-	Quartier des salins du Lion Route départementale 20	VITROLLES	RT 2012	Appartement	T2	MAITRE ROUSSEL
TIMRICHT-TIMRICHT	Quartier des salins du Lion Route départementale 20	VITROLLES	RT 2012	Appartement	T4	MAITRE MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190227-2019\_CT2\_012-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2019  
Date de réception préfecture : 07/03/2019

**OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accèsion à coût maîtrisé**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **04 MARS 2019**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20190227-2019\_CT2\_012-  
DE  
Date de télétransmission : 07/03/2019  
Date de réception préfecture : 07/03/2019